

ARRÊTÉ Z-9 (2017-11)

UN ARRÊTÉ MODIFIANT L'ARRÊTÉ
CONCERNANT LE PLAN D'AMÉNAGEMENT MUNICIPAL
DE LA VILLE DE DIEPPE

En vertu des pouvoirs que lui confère la *Loi sur l'urbanisme*, L.N.-B. 2017, ch.19, le conseil municipal de Dieppe, édicte ce qui suit :

L'Arrêté concernant le plan d'aménagement municipal de la Ville de Dieppe, soit l'Arrêté Z-9 (2017), édicté le 11 septembre 2017 et déposé au bureau d'enregistrement du comté de Westmorland sous le n° 37538742, le 3 novembre 2017, est modifié comme suit :

L'annexe A-1 intitulée « *Carte d'affectation du sol* » et mentionnée dans le corps de l'Arrêté concernant le plan d'aménagement municipal de la Ville de Dieppe est modifiée par la carte ci-jointe à titre d'annexe A-1-12.

Première lecture par son titre : Le 15 octobre 2024
Deuxième lecture par son titre : Le 15 octobre 2024
Lecture dans son intégralité : Le 28 octobre 2024
Troisième lecture par son titre et adoption : Le 28 octobre 2024

BY-LAW Z-9 (2017-11)

A BY-LAW TO AMEND A BY-LAW RELATING TO THE
CITY OF DIEPPE MUNICIPAL DEVELOPMENT
PLAN BY-LAW

The Council of the City of Dieppe under the authority vested in it by the *Community Planning Act*, S.N.B. 2017, c.19, enacts as follows:

The *By-Law relating to the City of Dieppe Municipal Development Plan*, being By-Law Z-9 (2017), enacted on the 11th day of September 2017 and filed in the Westmorland County Registry Office as Number 37538742 on November 3, 2017, is hereby amended as follows:

Schedule A-1 entitled "*Generalized Land Use Map*", whenever it is mentioned in the text of the City of Dieppe Municipal Development Plan By-Law is amended by the map hereto attached as Schedule A-1-12.

First reading by title: October 15, 2024
Second reading by title: October 15, 2024
Reading in its entirety: October 28, 2024
Third reading by title and enactment: October 28, 2024

I certify that this instrument is registered or filed in the
Westmorland
County Registry Office,
New Brunswick

J'atteste que cet instrument est enregistré ou déposé au bureau de l'enregistrement du comté de
Westmorland
Nouveau-Brunswick

2025-01-13 11:30:11 45705994
date/date time/heure number/numéro
K. Matt
Registrar-Conservateur

Yvon Lapierre
Yvon Lapierre, Maire / Mayor

Marc Melanson
Marc Melanson, Greffier / Clerk

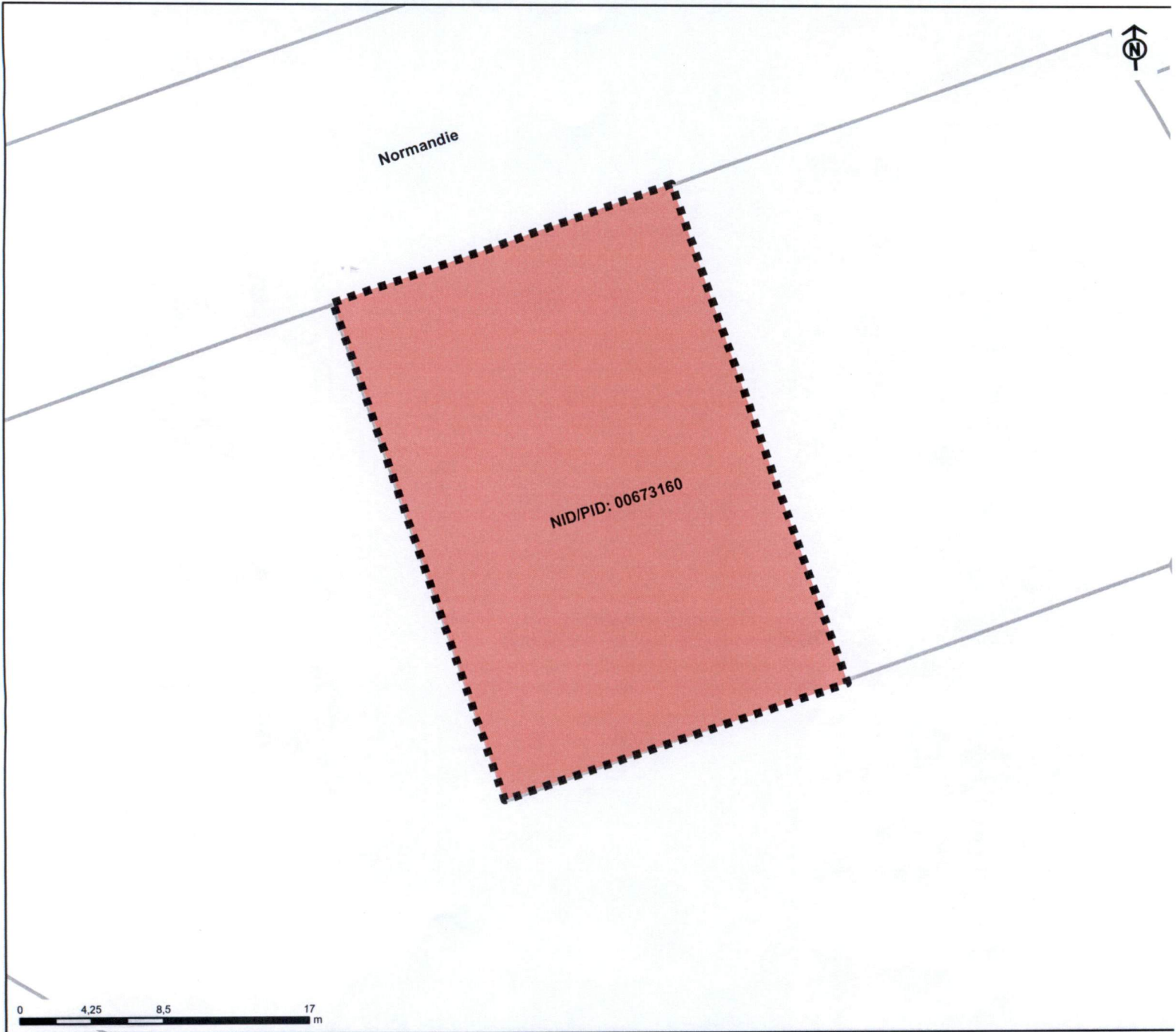
NID / PID : 00673160
Propriétaire / Owner : 718534 N.B. Inc.
Municipalité / Municipality : Ville de / City of Dieppe
333, av Acadie Ave.
Dieppe, NB E1A 1G9

APPROVED Pursuant to the Community Planning Act
APPROUVÉ En application de la loi sur l'urbanisme

Paul Gauthier
For - Minister / pour le/la Ministre
Local Government and Governance Reform
Gouvernements Locaux et de la Réforme de la gouvernance locale

December 16, 2024
Date

Carte d'affectation du sol de la Ville de Dieppe
City of Dieppe Generalized Land Use Map
Annexe/Schedule A-1-12



**Modification à l'affectation du sol /
Generalized Land Use Change**

Modification à l'affectation du sol de **Résidentiel** à **Centre-ville**.
Generalized Land Use Change from **Residential** to **Downtown**.

Légende / Legend

- Utilisation du Sol / Land Use
- Changement de **RÉSIDENTIEL** à **CENTRE-VILLE** / Change from **RESIDENTIAL** to **DOWNTOWN**

RÉSIDENTIEL → **CENTRE-VILLE**



Date: 2024-05-09

DÉCLARATION SOLENNELLE

Moi, **Marc Melanson**, de la municipalité de Dieppe dans le comté de Westmorland province du Nouveau-Brunswick, déclare solennellement,

1. **QUE** je suis le greffier de la municipalité de Dieppe, une corporation municipale, et que je connais personnellement les faits déclarés ci-dessous.

2. **QUE** les dispositions des articles 25, 110 et 111 de la *Loi sur l'urbanisme*, L.N.-B. 2017, ch.19 furent complétées à l'égard de l'Arrêté Z-9 (2017-11) de la ville de Dieppe adopté par le conseil municipal de Dieppe le 28 octobre 2024.

ET je fais cette déclaration solennelle en soutenant consciencieusement qu'elle est véridique et a la même valeur et les mêmes effets que si elle était sous serment conformément à la *Loi sur la preuve*.

DÉCLARÉ devant moi à la municipalité)
de Dieppe du comté de Westmorland,)
province du Nouveau-Brunswick ce)
31 jour de octobre 2024, A.D.)

) 
) _____
) Marc Melanson


Commissaire aux serments)

Natacha Cormier
COMMISSAIRE AUX SERMENTS
Ma commission prend fin le 31 décembre 2026/
COMMISSIONER OF OATHS
My commission expires December 31, 2026



Ville de Dieppe - City of Dieppe
333, av. Acadie Ave
Dieppe NB E1A 1G9
CANADA

t 506.877.7900
f 506.877.7910
dieppe.ca

Déclaration d'un urbaniste professionnel certifié

Je soussigné, Alexandre Girard, résidant à Dieppe dans la province du Nouveau-Brunswick, certifie par les présentes :

1. Que je suis un urbaniste professionnel certifié en règle, au sens de la *Loi sur les urbanistes professionnels certifiés* du Nouveau-Brunswick.
2. Que ces documents s'intitulent *Arrêté Z-9 (2017-11) – Un arrêté modifiant l'arrêté concernant le plan d'aménagement municipal de la Ville de Dieppe* et *Arrêté Z-10 (2021-12) – Arrêté modifiant l'arrêté de zonage de la Ville de Dieppe* et qu'il s'agit respectivement d'une modification d'un plan d'aménagement municipal et d'un arrêté de zonage au sens de la *Loi sur l'urbanisme* du Nouveau-Brunswick.
3. Que ces documents ont été préparés sous ma direction.
4. Que ces documents sont conformes aux dispositions de la *Loi sur l'urbanisme* du Nouveau-Brunswick et aux règlements d'application de cette loi.
5. Que ces documents sont l'*Arrêté Z-9 (2017-11) – Un arrêté modifiant l'arrêté concernant le plan d'aménagement municipal de la Ville de Dieppe* et l'*Arrêté Z-10 (2021-12) – Arrêté modifiant l'arrêté de zonage de la Ville de Dieppe* adopté par le conseil du gouvernement local de la Ville de Dieppe le 28 octobre 2024.

Fait à Dieppe le 21 novembre 2024.



Placer le timbre ou le sceau de l'urbaniste professionnel certifié dans cette case.

Alexandre Girard
Nom en caractères d'imprimerie

[Signature]
Signature